



Date de génération de ce justificatif : 11/09/2026

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## SBC – Constitution de société

### Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 11 septembre 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



Cabinet HSA AVOCATS 40 Bd de la Tour d'Auvergne – CS 14458 35044 RENNES Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 septembre 2026 Dénomination : SBC. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 16 bis rue Saint Melaine, 35000 RENNES. Objet : L'acquisition par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous droits attachés à ces participations et valeurs mobilières ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières ; – L'exercice des fonctions de mandataire social ; – L'acquisition, la réception comme apports, la construction, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens immeubles ou droits portant sur des immeubles ; – L'assistance aux entreprises de ce type en tous les domaines, notamment en matière de stratégie, d'organisation et de gestion administrative, financière et juridique ; – Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location gérance de tout bien et autres droits.. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros divisé en 10000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, ainsi qu'au profit des conjoints, ascendants ou descendants d'associés, est soumise à l'agrément préalable des associés statuant dans les conditions prévues à l'article 21.2.2 ci-après. Toutefois, cette procédure d'agrément n'est pas applicable : – aux cessions d'actions entre associés lorsqu'ils ne sont que deux associés dans la Société ; – ni aux cessions ou transmissions concomitantes portant sur la totalité des actions de la Société au profit d'un même acquéreur devenant associé unique.. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : La société ALBERT FINANCE Société à responsabilité limitée Dont le siège social est situé 16 Bis Rue Saint-Melaine 35000 RENNES Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 507 564 912 Directeur général La société F.T.C Société à responsabilité limitée Dont le siège social est situé 50 Rue Adolphe Leray 35000 RENNES Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 834 072 415 La société sera immatriculée au RCS RENNES. Pour avis. Le président

[Consulter cette annonce en ligne](#)